

M. Paul Bouvier

Autor(en): **Jeanneret, Maurice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1932-1933)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-623422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

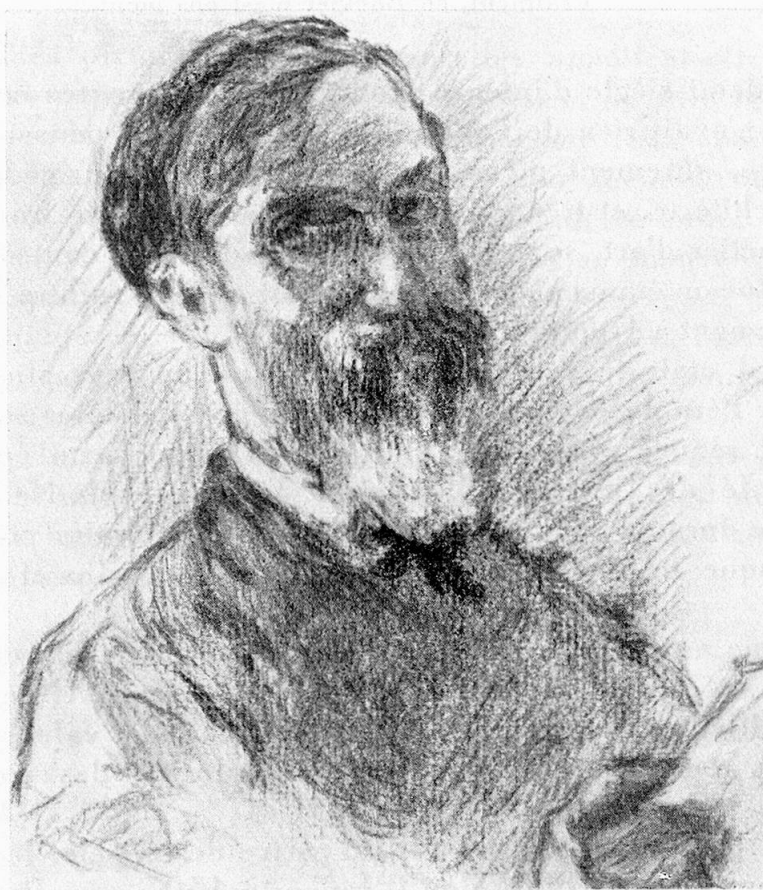
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

marche », nu de si belles proportions et les sculptures de *Hünerwadel* et de *Luc Jaggi*.

Nous devons contester ici qu'une tendance artistique est mauvaise parce qu'elle paraîtrait démodée et vieillie à la génération suivante. C'est pourquoi il est juste et équitable que des conceptions artistiques diverses soient bien représentées dans notre musée.

(Traduction A. D.)

B.



Paul Bouvier.

Auto-portrait, dessin.

M. Paul Bouvier.

Cette année 1932, deux artistes neuchâtelois atteignaient, l'un, M. Paul Bouvier, soixante-quinze ans, l'autre, M. William Rœthlisberger, soixante-dix ans. Afin de les fêter, la Société des Amis des Arts de Neuchâtel-Ville eut l'idée — dont le succès considérable prouva l'excellence — de leur accorder une place d'honneur à son Salon bisannuel de mai. M. Bouvier eut le privilège d'occuper une grande paroi, et M. Rœthlisberger une salle entière.

Nous reviendrons, en son mois anniversaire d'octobre, sur la carrière de M. Rœthlisberger. Pour M. Paul Bouvier, qui naquit à Neuchâtel le 30 mai 1857, le moment est venu de caractériser brièvement son art et sa vie.¹

¹ Le Comité central tint à exprimer à cette occasion ses vœux par une lettre adressée à M. P. Bouvier. (Réd.)

Ce mois de mai, il y avait très exactement cinquante ans qu'il apportait à la XX^{me} Exposition des Amis des Arts ses premiers travaux. Voici, comme l'accueillit, jouant sur son nom, dans un « Salon pour rire », en vers, un jeune critique de trente-deux ans qui s'appelait Philippe Godet :

Honneur à l'artiste tout neuf
 Qui s'affirme dans l'aquarelle
 Et conquiert la gloire par elle :
 Vraiment, ce Bouvier n'est pas bœuf !

Certes, un demi-siècle d'intense production et de progrès continu a démontré que l'artiste n'avait rien de l'animal auquel incline à penser son patronyme, — sauf peut-être, sûrement même, la puissance de labeur et la patience. Car il était aussi architecte, et trente années durant, il mena de front, sans faiblir, l'art pur et le métier d'art, se faisant un renom dans chacun, mais établissant entre eux une cloison étanche ; puis, voici vingt ans, le peintre l'emporta et se consacra uniquement à l'aquarelle.

Architecte, il était de ceux que Paris renvoie au pays plus Suisses qu'ils n'en sont partis. Fêru de particularisme, il entreprit de doter ses constructions d'un style suisse rénové et amplifié, qu'il réalisa d'une façon éphémère à l'Exposition nationale de Genève (1896) et au Tir fédéral de Neuchâtel (1898), et d'une manière durable au Casino d'Interlaken. On admira vivement, à l'époque, la pittoresque originalité de ses toits à grands pans et de ses gracieux clochetons.

Mais, comme aquarelliste, jamais il ne donna prise au reproche de faire du lavis et de se complaire à des sujets architecturaux. Il ne cessa, au contraire, de travailler en peintre véritable, soucieux de valeurs, et en paysagiste hanté de rendre, dans leur infinie complexité, des ciels, des eaux et des arbres.

Au début, il voyagea beaucoup. Il lui arrive de rappeler le souvenir d'une campagne en Tunisie, en 1888, d'où il rapporta 130 aquarelles ; il a, à diverses reprises, séjourné dans le Midi de la France ; il aime Genève et le Léman ; mais rien ne l'a retenu plus longtemps, et plus définitivement, que sa rive neuchâteloise, l'exquise région qui s'étend de Saint-Blaise à Areuse, la ville de Neuchâtel comprise. On irait presque à dire qu'il n'en est plus un point de vue qui n'ait été occupé par M. Bouvier.

Il eût été intéressant de trouver, dans son apport aux Amis des Arts cette année, quelques travaux d'autrefois ; or, aucun parmi les dix-sept numéros de catalogue, ne datait de plus de quinze ans. La raison en est que sa production immense est à jamais dispersée. Bien qu'il n'ait jamais fait de concession au public, qu'il se soit toujours jalousement enfermé dans sa manière, évoluant selon lui seul, il a, avec le temps, rallié d'innombrables admirateurs, et trouvé presque autant d'amateurs. Aux Salons suisses et neuchâtelois, dans les expositions annuelles de la défunte Société suisse d'aquarellistes, ses envois « fondaient sans vergogne » (c'est lui qui s'exprime ainsi), et il n'est guère d'intérieurs de son pays, et jusqu'aux plus humbles, qui n'ait, accrochée au plus bel endroit, une aquarelle de Bouvier.

Ainsi l'occasion a manqué, pour le peintre comme pour le public, de le voir une fois dans sa durée complète. On peut le regretter, car on eût mesuré combien, avec les années, son art a acquis de pénétration. Nous gardons le souvenir de pages anciennes, charmantes certes, plus gaies peut-être, mais qui n'avaient pas la sourde richesse de celles qu'il nous donne à voir aujourd'hui, ni leur mélancolique profondeur. De plus en plus, elles se sont imposées à nous, elles nous ont communiqué tout le sentiment qu'elles recèlent, à ce point qu'à notre tour nous voyons constamment, au cours de nos promenades, des « Bouvier » se composer devant nos yeux.

Les qualités picturales de ces aquarelles appellent-elles encore un commentaire ? Elles nous sont devenues si familières ! Et dire la délicatesse, et la solide structure, le jeu nuancé des gris, et la hardiesse soudaine de quelques couleurs franches, les conceptions tour à tour menues ou d'une puissante ampleur, le fond presque douloureux et l'apaisante sérénité, ce n'est que marquer les limites extrêmes entre lesquelles elles se meuvent. Mais il faudrait encore relever que, quelle que soit l'infinie variété des sujets et des dominantes, un accent d'unicité leur est donné par une atmosphère de nacre ou d'argent, cet « orient » si rare qui est le sceau propre du peintre, son aveu le plus secret et le dernier miracle de son art, par ailleurs si savant.

Très grand, élancé et toujours droit, voilà cinquante ans qu'il vague sans bruit, mais avec une douce autorité, à sa mission, qui est de nous révéler la beauté de notre terre. Puisse-t-il la poursuivre encore des années, tout enveloppé de notre respectueuse affection.

Maurice JEANNERET.

30 mai 1932.

Resolution des Schweizerischen Künstlerbundes

27. Mai 1932.

Die Generalversammlung des Künstlerbundes protestiert dagegen, dass das in Zürich und Bern angeschlagene Plakat von Karl Bickel, einen Frauenakt darstellend, von den Polizeibehörden in Basel und St. Gallen verboten wurde. Die Versammlung ist der Meinung, dass es sich um ein ernstes Kunstwerk handelt, das die öffentliche Sittlichkeit in keiner Hinsicht gefährdet.

Résolution de l'Association des Artistes suisses

27. Mai 1932.

L'Assemblée générale de l'Association des Artistes suisses proteste contre le fait que l'affiche de Karl Bickel, représentant un nu féminin, posée à Zurich et à Berne, ait été interdite par la police de Bâle et Saint-Gall. L'assemblée considère qu'il s'agit d'une œuvre artistique sérieuse, qui ne saurait être un danger pour la morale publique.